



*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO*  
46, rue des petites écuries 75010 PARIS  
[contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) // 01-44-83-65-55

---

Monsieur Edouard Philippe  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

PARIS, le 10 mars 2020

Objet : Préavis de grève – Journée interprofessionnelle d'actions et de grève du 31 mars 2020

Monsieur le Premier ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par l'UIAFP-FO pour le mardi 31 mars 2020. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le lundi 30 mars à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 8 heures.

FO réaffirme son attachement au système actuel de retraite qui, appuyé sur les meilleures périodes de la vie active, contribue justement, comme le rappelle le Conseil d'Etat, à résorber les difficultés et inégalités au moment de la retraite.

Après le 49-3 et la présentation du nouveau projet de loi, FO constate que l'objectif reste bien de « *demander aux Français de travailler plus longtemps* » en proposant comme accompagnement la « *prise en compte de la pénibilité de certaines situations de travail* » dans le cadre d'un « *système plus individualisé* ».

FO réaffirme que ce sont les difficultés et les inégalités rencontrées dans l'emploi qui sont la source de difficultés et d'inégalités qui demeurent au moment de la retraite et non le système de retraite actuel. C'est pourquoi FO n'a eu et n'a de cesse d'appeler à ce que l'accent porte avant tout sur ces questions : entrée dans l'emploi des jeunes, résorption de la précarité, des bas salaires et des inégalités de salaires et de carrières, emploi des seniors, renforcement des dispositifs de solidarité existants, prévention et compensation de la pénibilité

Pour la Fonction publique, l'UIAFP-FO revendique le maintien du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOEIE et le calcul des pensions sur le dernier traitement indiciaire détenu durant les 6 derniers mois d'activité.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter nos revendications.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER,  
Secrétaire Général

Copie pour information :  
Gérard DARMANIN, MACP  
Olivier DUSSOPT, SE MACP